

**Avis n° 2013/04-04
relatif à l'habilitation de
l'École nationale supérieure d'informatique pour
l'industrie et l'entreprise
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : Renouvellement de l'habilitation de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'école dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par René-Paul MARTIN (rapporteur principal), Arnaud REICHART (membre CTI), Georges BEAUME (expert)

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation

Créée en 1968 sous le nom d'Institut d'informatique d'entreprise (IIE) au sein du Conservatoire national des arts et métiers avec l'objectif de former des ingénieurs en informatique appliquée à l'entreprise, elle est devenue, en 2006, l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE) avec le statut d'établissement public à caractère administratif rattaché à l'université d'Evry-Val d'Essonne au titre de l'article L.719-10 du code de l'éducation.

Elle est implantée sur deux sites : à Evry (principalement) et à Strasbourg. Elle a une convention de partenariat avec l'Institut Mines Télécom.

Elle emploie une équipe pédagogique de 35 enseignants permanents dont 25 enseignants-chercheurs et 82 vacataires industriels ; l'équipe administrative et technique se compose de 26 personnels.

Le budget de fonctionnement de l'école est de 5,4 millions d'euros ; 50% des recettes proviennent du MESR.

L'implication de l'école dans la recherche est forte avec l'Université d'Evry-Val d'Essonne, Telecom Paris Sud, le CNAM et avec l'Université de Strasbourg: laboratoires CEDRIC, « statistiques et génome », « analyse et probabilité » IBISC, LSIT, LIMSI, tous bien évalués par l'AERES. L'école participe aux principaux pôles de compétitivité locaux qui concernent ses thématiques de recherche.

1/ Formation

L'ENSIIE forme en trois ans des ingénieurs généralistes en informatique. Elle délivre deux titres d'ingénieur diplômés :

l'un, sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant, et l'autre, dans la spécialité « informatique », en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Ile-de-France. Elle recrute à niveau bac+2 par le concours Centrale-Supélec et par un dispositif de sélection d'admis sur titres. Un changement de concours est envisagé dans le cadre du rapprochement avec l'Institut Mines Télécom.

L'école a accueilli 446 élèves ingénieurs en 2011-2012, comprenant 15% de filles hors apprentissage et formation continue pour un flux de 134 diplômés en 2011 dont 8 apprentis et 5 stagiaires de la formation continue.

Les élèves boursiers recrutés sont 30% les étrangers 19%.

26% d'élèves effectuent une mobilité sortante dont 12% en doubles diplômes, un séjour obligatoire au minimum de 8 semaines à l'étranger ayant été instauré en 2012.

En 2012-2013 le recrutement se répartissait ainsi sur les deux sites : à Evry 131 élèves dont 105 admis sur concours et 26 sur titre, et à Strasbourg 31 élèves dont 12 admis sur concours et 19 sur titres.

L'effectif sous statut salarié était de 24 apprentis et de 4 stagiaires en formation continue.

L'insertion professionnelle est très bonne, préparée par des stages de plus de 10 mois en entreprise; 99% des diplômés sont en CDI trois mois après la fin du cursus pour un salaire moyen d'embauche de 37 000 euros/ an.

35% des élèves suivent un master orienté vers la recherche en parallèle de leur dernière année.

Les anciens élèves font carrière dans les SSII, sociétés de développement de logiciels, les banques et assurances.

2/ Évolution de l'école

Lors de sa dernière évaluation périodique, l'habilitation de l'ENSIIE n'avait été renouvelée que pour une durée restreinte à trois ans à compter du 1er septembre 2007. Par conséquent, l'établissement a été soumis à une évaluation à mi-parcours. A la séance plénière du 13 avril 2010, la CTI a émis un avis favorable au renouvellement de son habilitation pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2010.

Ce renouvellement d'habilitation était accompagné des recommandations suivantes : mettre en place la semestrialisation et poursuivre la démarche compétence, améliorer les échanges à l'international (augmentation de l'exposition internationale des élèves, ouverture plus importante à des pays non francophones), poursuivre l'action volontariste engagée dans le recentrage de la recherche (participation au pilotage des laboratoires), poursuivre la mise en place du système d'information, travailler la démarche compétence tant sur le plan de l'attribution des ECTS que pour l'élaboration des fiches RNCP et le supplément au diplôme, augmenter le nombre d'heures encadrées par des industriels, accroître la participation des industriels dans les instances de

concertation et de décision et veiller à augmenter le socle de culture scientifique générale.

La CTI a constaté que ces recommandations ont été globalement suivies.

La formation sous statut étudiant est équilibrée, mais l'analyse en termes de compétences doit être approfondie par l'école - alors qu'elle s'est limitée à l'approche générale conduite par l'association Pasc@line qui regroupe les écoles du secteur informatique - afin de caractériser les spécificités du diplôme délivré. Cette analyse doit être conduite jusqu'aux unités d'enseignement.

Le suivi pédagogique est bien structuré, les options sont dynamiques et en liaison forte avec les compétences propres de l'école (et des sites).

La formation par apprentissage est conforme à R&O, gérée par des conventions actives avec les partenaires. L'implication des entreprises est importante et une mutualisation a été développée avec Télécom Sud Paris qui est conventionnée avec le même CFA. Il y a adéquation entre les compétences visées et la formation envisagée.

3/ Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Bonne insertion des diplômés et bonne reconnaissance par les SSII, banques, assurances et industries, avec des partenariats et un management forts
- Soutien des entreprises, appui recherche universitaire de qualité
- Evaluation efficace de tous les enseignements
- Transformation statutaire et séparation du CNAM bien conduite et achevée

Points faibles

- Image en amélioration, mais la « marque » n'est pas encore très visible et reconnue
- Recrutement dont il faut continuer à surveiller la qualité
- Corps professoral affecté à l'école en nombre insuffisant et souvent dispersé sur de multiples formations
- Faible soutien administratif

Opportunités

- Internationalisation du cursus,
- Constitution d'un pôle renforcé en informatique et développement de la recherche
- Le partenariat avec les entreprises permet de s'adapter aux évolutions et la création d'options renouvelées

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** au renouvellement, pour une durée de **6 ans à compter du 1^{er} septembre 2013**, de l'habilitation de l'ENSIIE à délivrer les titres suivants :

- *ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, en formation initiale sous statut d'étudiant (formation sur les sites d'Evry et de Strasbourg)*
- *ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, spécialité « informatique », en partenariat avec l'ITII Ile-de-France, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.(formation sur le site d'Evry)*

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes pour l'école :

- Réviser les fiches RNCP pour tenir compte des compétences spécifiques aux formations délivrées par l'école
- Maintenir l'objectif d'améliorer la qualité du recrutement des élèves sous statut étudiant en veillant à bien maîtriser le changement de concours envisagé
- Augmenter le nombre des enseignants-chercheurs affectés à l'école en évitant de les disperser sur de trop nombreuses formations autres que la formation d'ingénieur
- Améliorer l'ouverture internationale (pour les trois voies de formation, sous statuts d'étudiant, d'apprenti et de stagiaire de la formation continue) par la mise en œuvre de la mobilité internationale obligatoire, l'insertion professionnelle à l'international et les partenariats.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, aux titres d'ingénieur suivants :

- *ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise.*
- *ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, spécialité « informatique », en partenariat avec l'ITII Ile-de-France.*

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2013
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2013



Le président
Philippe MASSÉ